

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2448

présenté par
M. Hetzel et Mme Bassire

ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« et au Conseil de l'Ordre national des médecins »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la mesure où le pouvoir disciplinaire du Conseil de l'Ordre des médecins est en jeu, il n'est pas inutile de l'en informer.